

Plan de déplacements inter-établissements scolaires

11/06/2024

Les premiers aménagements





Édito de Jean-Louis Merten

Adjoint au Maire délégué aux trajets en ville et aux mobilités douces

Comme toutes les villes, Armentières se doit d'être dotée d'un Plan de mobilité qui tienne compte des besoins des Armentiérais(e) ainsi que des évolutions sociétales, écologiques et économiques.

Étant sur le territoire de la MEL, ce Plan de mobilité doit s'inscrire dans le schéma métropolitain.

Fidèle à ses engagements, l'équipe municipale travaille en permanence le Plan de mobilité d'Armentières qui vise obligatoirement à encourager les mobilités douces plutôt que la voiture.

Nous sommes très concernés par les déplacements dans le cadre scolaire. Les lycées et collèges sont d'ailleurs tenus de rédiger leur propre plan de déplacements, tant pour leurs élèves que pour leurs personnels.

Dans une démarche novatrice, la MEL a proposé à la Ville de coordonner un PDIES, particulièrement là où la densité des établissements scolaires pose problème. Le

quartier des écoles et ses 4 000 élèves a été ciblé comme territoire d'expérimentation pilote.

Depuis près d'un an, dans une démarche participative, les établissements ont impliqué les enseignants, les élèves et les parents d'élèves. Un cabinet conseil financé par la MEL les a accompagnés afin de faire émerger leurs difficultés et leurs propositions.

Le PDIES a permis d'établir un diagnostic sur la configuration et l'utilisation de l'espace public aux abords des écoles en terme de déplacements puis de proposer un plan d'actions et d'aménagements avec des solutions durables et pérennes sur le secteur.

Suite à la validation de Bernard Haesebroeck, Maire d'Armentières, et l'équipe municipale, la mise en place effective des actions retenues, détaillées dans ce support, sera réalisée par la MEL dans les semaines qui viennent pour une phase d'expérimentation.

Introduction

Engagée dans la promotion des mobilités douces, la Ville innove et expérimente un Plan de Déplacement Inter-Établissements Scolaires. Étudié pour sécuriser les abords des établissements scolaires et fluidifier le trafic aux heures des entrées et sorties d'écoles, le PDIES mobilise depuis quelques mois de nombreux partenaires. Ainsi, la Ville et la Métropole Européenne de Lille, les dirigeants des établissements scolaires, la Direction des Équipements et Patrimoine des Lycées, le Rectorat, le Conseil Régional et Départemental des Hauts-de-France proposent une série d'actions visant à faire évoluer les modes de déplacement autour de nos campus scolaires. Tout cela en concertation avec le personnel des établissements, les familles et les jeunes étudiants.

Dès septembre 2024, une série d'actions concrètes dans un contexte expérimental sera mise en place, issues de réunions préparatoires et d'études approfondies.

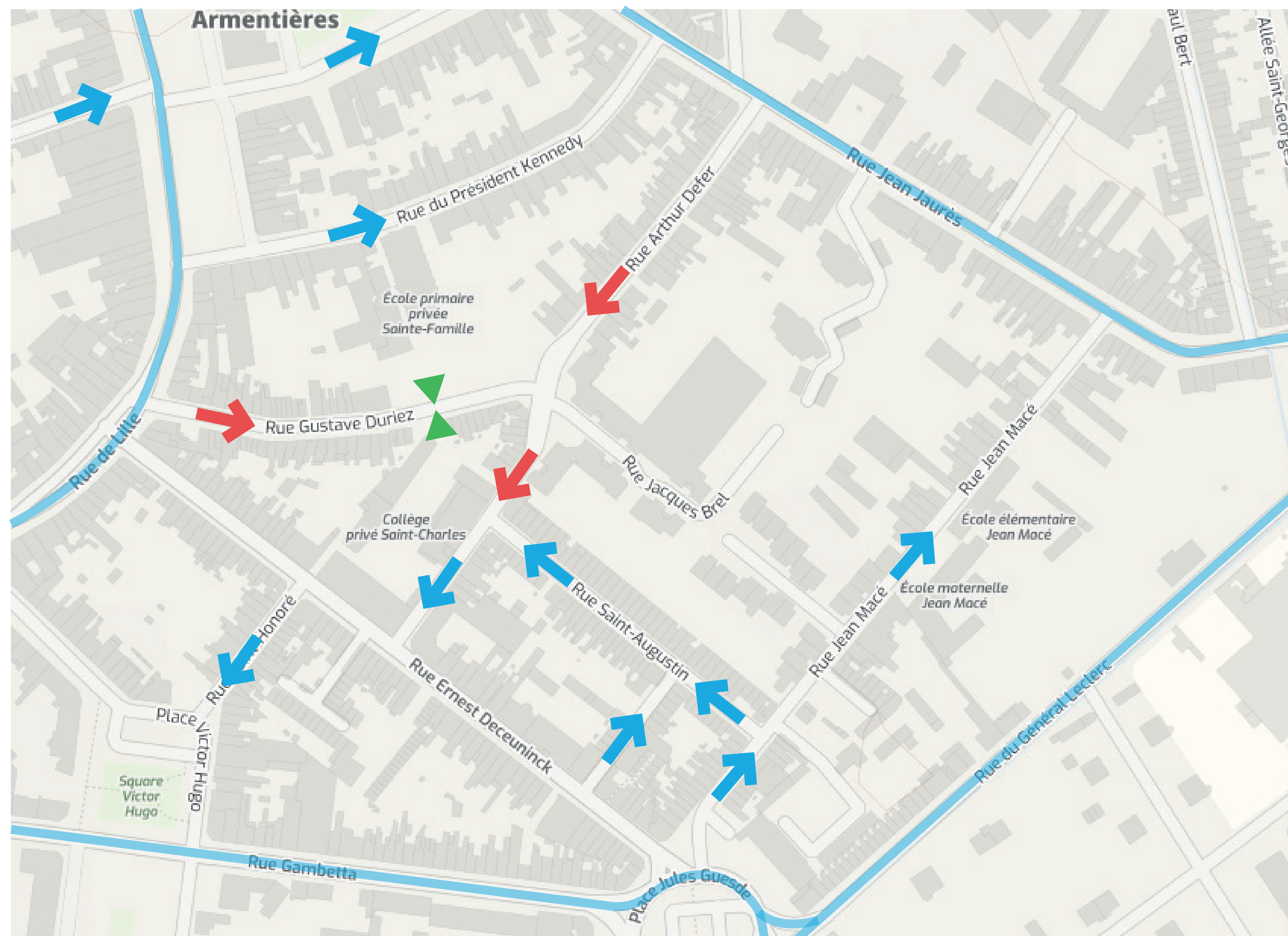


Les aménagements près du collège Saint-Charles et de l'école Sainte-Famille

La circulation des véhicules rues Arthur Defer et Gustave Duriez se fera désormais en sens unique afin d'améliorer, de fluidifier et de sécuriser le cheminement des piétons parfois difficile à cause du stationnement à cheval sur les trottoirs (notamment rue Arthur Defer). Les deux rues seront également équipées d'une piste en double sens cyclable.

La circulation en sens unique sera étendue rue du Molinel.

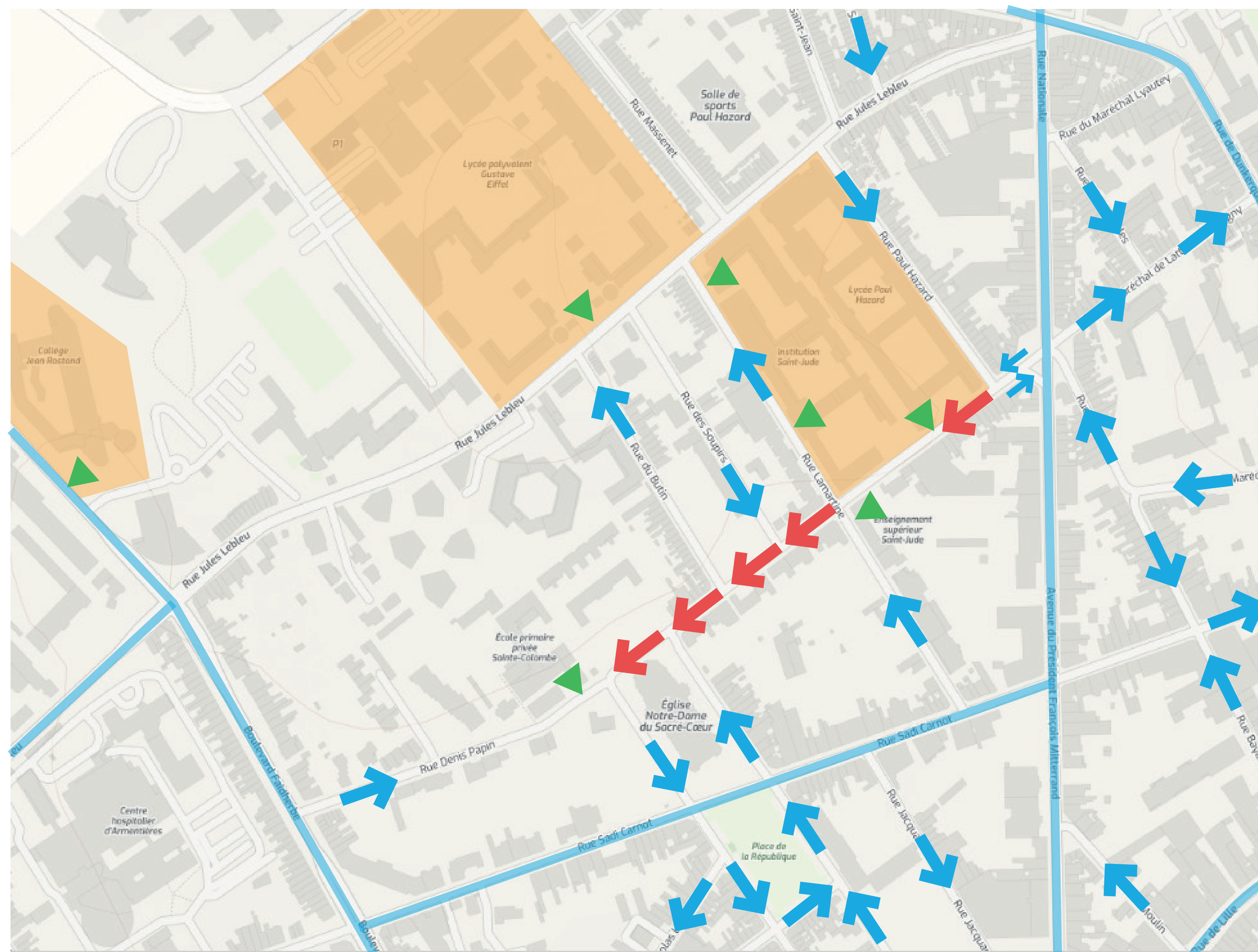
- Réseau structurant
- ➔ Sens unique existant
- ➔ Nouveau sens unique
- ▶ Entrées piétonnes des écoles



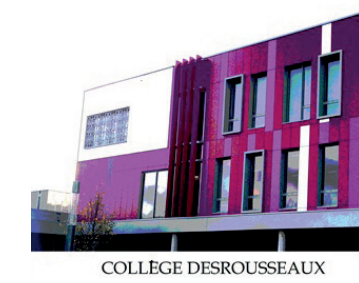
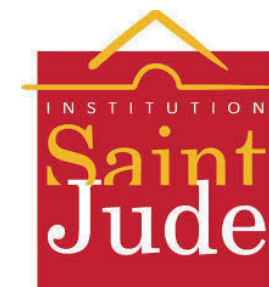
Les aménagements autour du campus scolaire Eiffel/Hazard/Saint-Jude

La circulation des véhicules rue Denis Papin se fera désormais en sens unique afin d'améliorer, de fluidifier et de sécuriser le cheminement des piétons et des cycles. Les vélos disposeront désormais d'une piste en double sens cyclable.

- Réseau structurant
- ➔ Sens unique existant
- ➔ Nouveau sens unique
- ▶ Entrées piétonnes des écoles



Les partenaires



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

